

INTERUNIVERSITY PhD IN ART HISTORY

Université du Québec à Montréal

PREPARATION FOR THE COMPREHENSIVE EXAMINATION (9 credits)

General principles

The comprehensive examination is an intermediary step between the coursework (including the research tutorial) and the doctoral forum. Its goal is to ensure that the candidate possesses the knowledge necessary to undertake the writing of the thesis.

The exam is based on a reading list of theoretical and methodological sources that are directly linked to the student's research topic. It includes a written and an oral component. These are evaluated by a jury of three professors.

Students are required to demonstrate their mastery of the larger currents of thought related to their research topic, an ability to synthesize broad outlines of that intellectual context, and a capacity to reflect critically on that literature.

- a) *Mastery* of the scholarly literature implies a deep familiarity with the theories relevant to the research topic and a significant knowledge of the critical history of the works of art or other materials that form the *corpus* of the thesis.
- b) *Synthesis* refers to the ability to discern the most important ideas of the different theories that inform research in the area, and to draw out their similarities and differences.
- c) *Critical reflection* demonstrates the originality of student's research. It is based on the articulation of the student's own theorized reflections on the literature that relates to their thesis topic and objects of study.

The written submission

Students prepare a 30-40 page text that includes:

- a) A description of the topic;
- b) A literature review that justifies the significance of the topic (Why is it important to undertake this study?);
- c) A statement of objectives (What will you accomplish?);
- d) A description of the *corpus*, or the body of material to be studied (artworks, artefacts, archival documents, written texts, etc);
- e) A discussion of methodology (theoretical framework and research methods)
- f) A thesis plan;

- g) A bibliography, including annotations on the twenty most significant sources. Primary and secondary sources should be distinguished. The annotations and bibliography are not included in the 30 – 40 page limit

If illustrations accompany the text, they must be correctly captioned (artist name, title, date and place of production, medium, dimensions, etc.)

Students should deposit *three copies* of their document with the program's administrative office once it has been approved by their supervisor or co-supervisors.

Composition of the jury

On the recommendation the supervisor (or co-supervisors), the jury is composed of three professors including the supervisor, a professor from UQAM, and a faculty member from one of the partner institutions who has been authorized to supervise doctoral research. In the case of co-supervisions, the two supervisors jointly constitute one jury member.

The oral examination

During the oral examination, the student gives a 20-minute presentation of their research, after which the members of the jury ask questions and offer comments on the written document and the oral presentation.

Grading for the examination is as follows: Pass (with grade), Repeat, Fail. If the examination must be repeated, this may be done in the following year. Students who fail the examination a second time will be withdrawn from the program.

DOCTORAT INTERUNIVERSITAIRE EN HISTOIRE DE L'ART

Université du Québec à Montréal

PRÉPARATION À L'EXAMEN DE SYNTHÈSE (9 cr.)

L'examen de synthèse est une étape intermédiaire entre la scolarité (incluant l'atelier de recherche) et le Forum doctoral. Cette activité vise à vérifier si le candidat, la candidate possède les connaissances suffisantes pour entreprendre la rédaction de sa thèse.

Cet examen porte sur une liste de lecture théorique et méthodologique en liaison avec le sujet de recherche de l'étudiant.e. Il comporte la production d'un document écrit et un exposé oral, qui sont évalués par un jury composé de trois professeur.e.s.

Les compétences requises touchent spécifiquement l'habileté de l'étudiant.e à *maîtriser* et à *synthétiser* les grands courants de pensée reliés à son axe de recherche, à formuler une *réflexion critique* sur la littérature qui porte sur le sujet.

- a) *La maîtrise* des courants de pensée implique une connaissance approfondie des théories reliées au sujet de recherche et d'une partie importante de la fortune critique des œuvres du corpus.
- b) *La synthèse* réfère à l'habileté de cerner l'essentiel des idées principales puisées des différentes théories dans les domaines de recherche et d'en dégager les similitudes et les différences.
- c) *La réflexion critique* marque le caractère inédit de la recherche. Elle repose sur l'articulation d'interrogations personnelles et théoriques vis-à-vis de la littérature portant sur le sujet et le corpus d'étude.

Document de l'examen

L'étudiant.e doit rédiger un texte de 30 à 40 pages comportant les éléments suivants :

- a) Une description du sujet;
- b) Un état de la question justifiant la pertinence du sujet (pourquoi est-il important maintenant de travailler sur ce sujet?);
- c) Un exposé des objectifs (que comptez-vous faire?);
- d) La description du corpus, des objets étudiés (œuvres d'art, artefacts, documents d'archives, textes, etc.);
- e) Un exposé de la méthodologie (cadre théorique et méthodes de recherche);
- f) Un plan de thèse;

- g) Une bibliographie de travail séparant les sources primaires et secondaires et incluant des annotations précises sur les vingt titres les plus importants. Cette bibliographie n'est pas incluse dans la limite des 30-40 pages.

Si des reproductions accompagnent le texte, elles doivent être correctement identifiées par une légende (nom de l'artiste, titre de l'œuvre, année et lieu de production, matériaux, dimensions, etc.).

L'étudiant.e doit déposer *trois copies* de son document approuvé par sa direction de recherche (et sa codirection, le cas échéant) au secrétariat du programme.

Composition du jury

Sur la recommandation de la direction (et de la codirection, le cas échéant), le jury est composé de trois professeur.e.s, dont la direction de recherche, un.e membre de l'UQAM, et un.e membre d'une université partenaire habilité.e à diriger au programme de doctorat conjoint. En cas de codirection, l'évaluation de la codirection ne compte que pour une seule voix.

Procédure de l'examen

Lors de l'examen, l'étudiant.e fait une présentation orale d'une vingtaine de minutes au terme de laquelle les membres du jury posent des questions et émettent des commentaires sur le document écrit et la présentation orale

La notation de l'examen est la suivante : Passage (avec note), Reprise ou Échec. Dans le cas d'une Reprise, l'étudiant.e peut se présenter à un second examen dans le courant de l'année suivant l'examen ; l'échec à ce deuxième examen est éliminatoire.